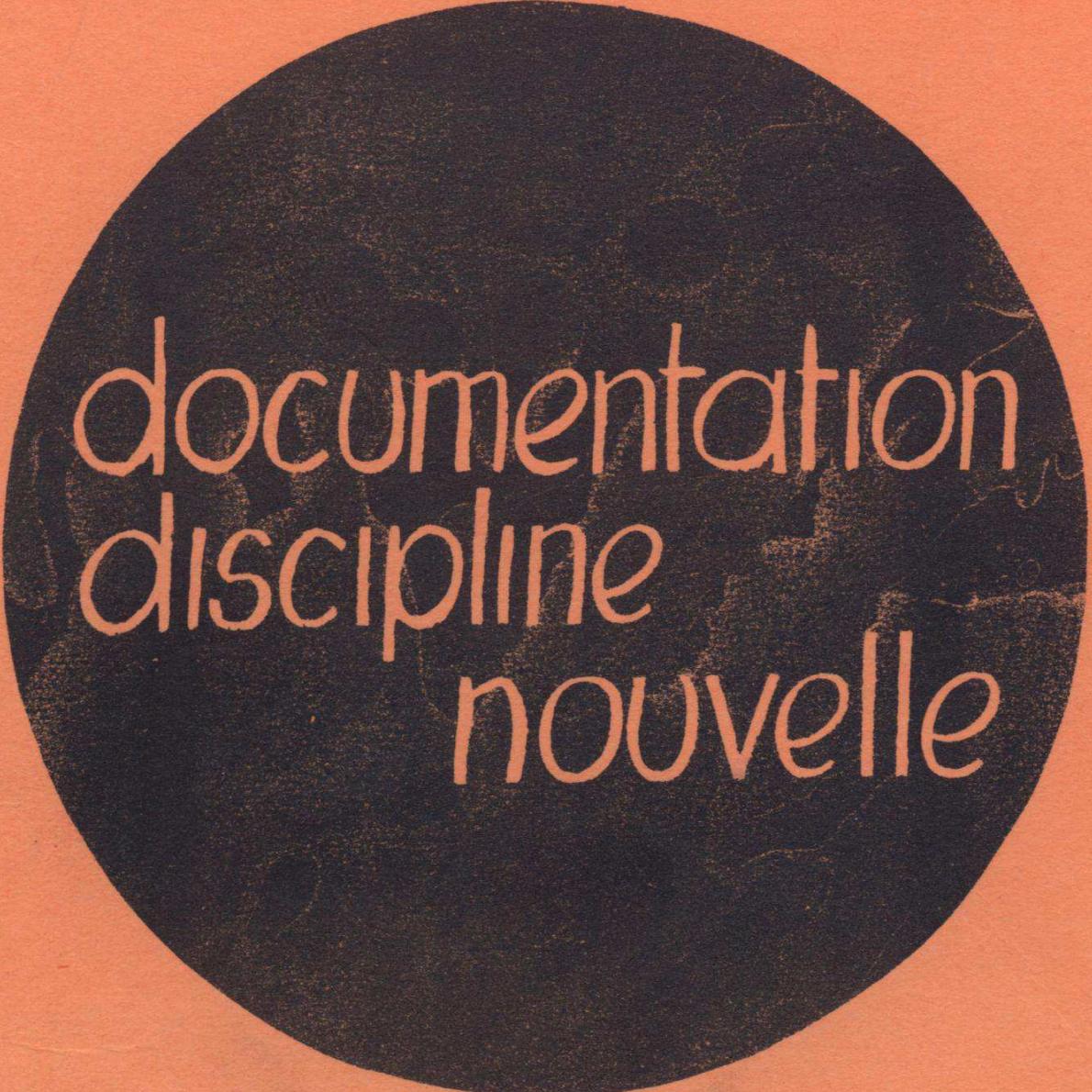


fedabden

Fédération des Associations de Documentalistes-Bibliothécaires
de l'Education Nationale



documentation
discipline
nouvelle

manifeste '78

ONT PARTICIPE AUX JOURNEES D'ETUDES DE PORT-NORT

(30 avril - 1er mai 1978)

- BUREAU NATIONAL

Claude FOURNIER, Président - Collège Fontenelle, 20 rue des Requis
76044 - ROUEN Cédex (35) 98.48.60

Bernard AVEROUX - STRASBOURG
Françoise CHAPRON - ROUEN
Jean Pierre CUVELIER - LILLE
Bernard FOURNIAUD - LIMOGES
Jean Guy LARREGOLA - VERSAILLES
Joseph PAILLAT - POITIERS
Henri RICALENS - TOULOUSE
Marie José SENET - ORLEANS TOURS,

Membres du Bureau National

- DELEGUES DES ASSOCIATIONS ACADEMIQUES

Denis BUCHET - ROUEN
Yvon CAMBON - CLERMONT FERRAND
Edda CARON - GRENOBLE
Jean Louis CHARBONNIER - NANTES
Annie CHARRUEAU - POITIERS
Jacques CHAVET - NANTES
Gérard COMBET - MONTPELLIER
François DAVEAU - CRETEIL
Albert DEGARDIN - AMIENS
Sylvie DEINTERICK - ORLEANS TOURS
Jocelyne DELVAL - NICE
Pierrette DEMANGE - PARIS
Christiane DENQUIN - LILLE
Claudine FOREAUX - LILLE
Josette GARCIA - ORLEANS TOURS
Marie Françoise GROS - CRETEIL
Didier HUBERT - CAEN
Thérèse LESIECKI - VERSAILLES
Michèle MAILLOT - LYON
Danièle MARTINOD - LYON
Claude MICOULAUT - LE MANS (enseignement public agricole)
Marie Françoise NOUAUD - ROUEN
Claude PEQUIGNOT - GRENOBLE
Nicole PINAUD - POITIERS
Geneviève PREVOST - CAEN
Monique RENOUF - CAEN
Claire ROUX - BORDEAUX
Annie SALA - MONTPELLIER
Christian VANFT - AMIENS
Claude VIRY - NANCY METZ

UN MANIFESTE

CE TEXTE FAIT LE POINT DES IDEES
DEBATTUES AU COURS DES JOURNEES D'ETUDES
ORGANISEES PAR LA FEDERATION DES
ASSOCIATIONS DE DOCUMENTALISTES-
BIBLIOTHECAIRES DE L'EDUCATION
NATIONALE, A PORT-MORT (EURE)
LES 30 AVRIL ET 1ER MAI 1978.

CE TEXTE DEFINITIF A ETE MIS AU POINT
PAR LE BUREAU NATIONAL DE LA FADBN,
A PARIS LES 7 JUIN ET 1er JUILLET 1978.

... et provisoire

TOUTS LES DOCUMENTALISTES

BIBLIOTHÉCAIRES

qui malgré nos situations diverses
avec les établissements scolaires,

échouent à affirmer la responsabilité
de leurs objectifs,

AUX SYNDICATS ENSEIGNANTS

ET AUX AUTRES ASSOCIATIONS

jeudi 29 mai

pour que notre combat ne joue que

le jeu et qu'il nous accorde

ce manifeste ?

UN MANIFESTE

ouvert...

Conscients des limites, des imperfections, des carences au niveau de l'analyse, que ce premier manifeste doit comporter, nous considérons celui-ci, non pas comme le point final de nos débats, mais bien comme

LE POINT DE DEPART d'une réflexion à laquelle nous souhaitons que participent chaque Documentaliste-Bibliothécaire, chaque enseignant, tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la documentation en milieu scolaire.

... et provisoire

pourquoi ce manifeste ?

Parce que aujourd'hui plus que jamais, la spécificité de nos fonctions dans les établissements scolaires est suffisamment menacée pour que nous éprouvions le besoin de l'affirmer avec force.

Parce que nous savons aussi, par notre expérience quotidienne, que faute de nouvelles perspectives pédagogiques, les C. D. I. (Centre de Documentation et d'Information) et les Documentalistes-Bibliothécaires ne peuvent que servir au renforcement d'une pédagogie surannée, et sont condamnés à disparaître dans leur spécificité.

Parce que nous refusons ce rôle que l'on voudrait nous faire jouer d'adjoint et de " bon à tout faire " d'une pédagogie inadaptée à la nécessaire rénovation et à la réelle démocratisation de l'enseignement.

A TOUS LES DOCUMENTALISTES
- BIBLIOTHECAIRES

qui malgré des situations diverses
dans les établissements scolaires,
tiennent à affirmer la communauté
de leurs objectifs,

AUX SYNDICATS ENSEIGNANTS
ET AUX AUTRES ASSOCIATIONS
DE SPECIALISTES
pour que notre combat rejoigne
le leur et qu'ils nous accordent
leur soutien.



AUX ELEVES ET AUX PARENTS

afin qu'ils puissent mesurer et
apprecier l'importance du mouvement
de rénovation des C. D. I. dans
les Lycées et Collèges, et les
freins administratifs, idéologiques
et politiques mis à leur développement,

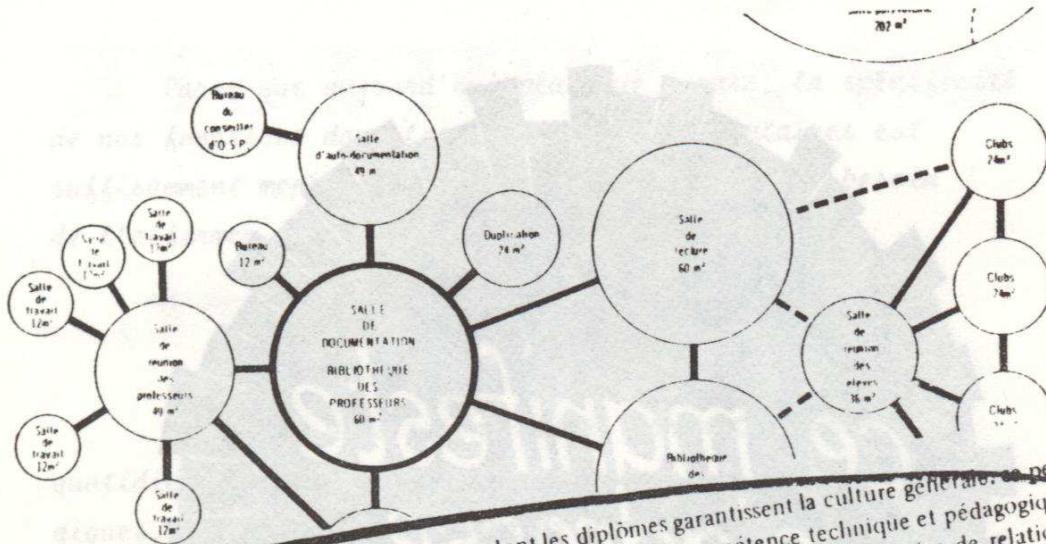
A TOUS LES ENSEIGNANTS

pour qu'ils sachent quelles finalités
nous voudrions donner aux C. D. I.
et quelles pratiques il faudrait
mettre en oeuvre pour y parvenir,

CE QU'ILS ONT DIT...

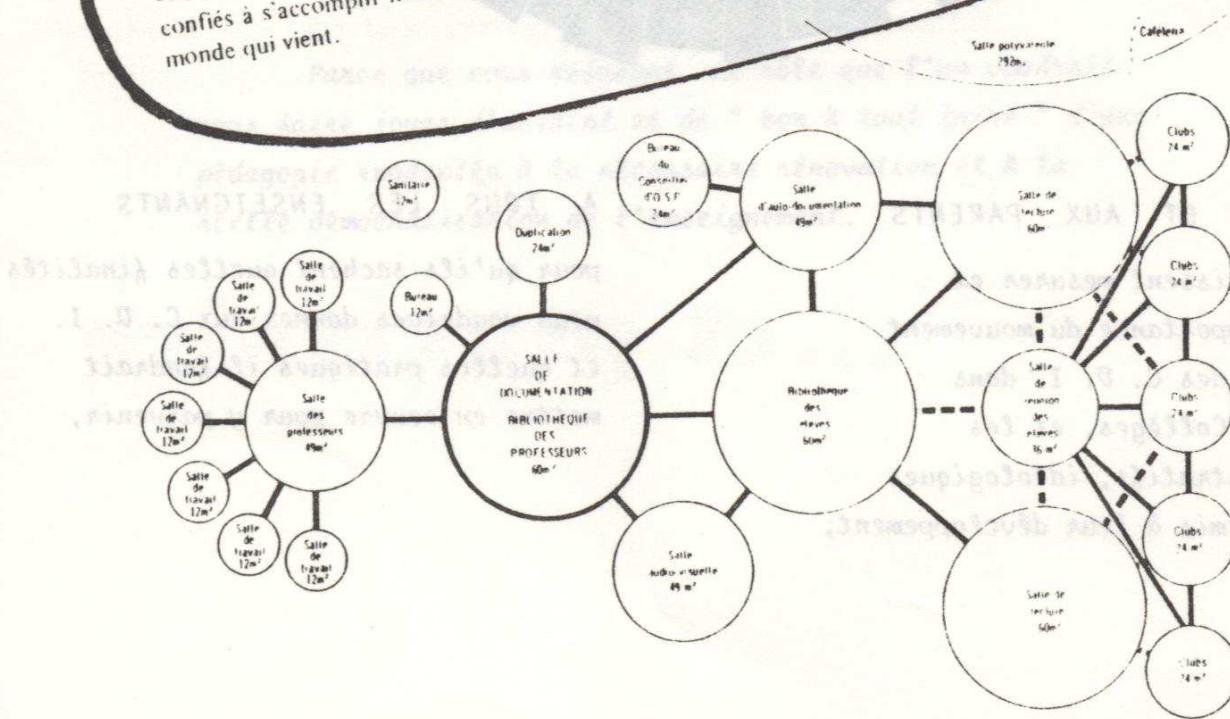
ROLE ET MISSION DU S.D.I.

(Extrait du guide à l'usage des documentalistes-bibliothécaires)



Le documentaliste-bibliothécaire, dont les diplômes garantissent la culture générale, se per-
suadera de l'importance, sinon de la nécessité de son action. A sa compétence technique et pédagogique
joindra des qualités de caractère, celles que doit posséder tout responsable d'un service de relations
humaines, enthousiasme permanent, curiosité toujours en éveil.

Le documentaliste-bibliothécaire, cultivé, compétent, aux qualités affirmées de caractère, sera conscient qu'il contribue, avec les autres personnels, à aider les jeunes et les adolescents qui nous sont confiés à s'accomplir normalement dans le monde d'aujourd'hui et à s'adapter aux évolutions rapides du monde qui vient.



A priorité immédiate de ces locaux devront se trouver deux salles de dessin de 72 m² et de 60 m², un dépôt de 24 m², deux salles d'éducation musicale de 60 m², un dépôt de 12 m², les salles de T.P. de 72 m², un dépôt de 24 m², et dans la mesure du possible les locaux médico-sociaux.

...CE QUE NOUS SOMMES



ce qu'ils ont dit . . .

... ce que nous sommes !

IMPLANTATION DES C.D.I

- 1974 : d'ici à CINQ ANS tous les établissements secondaires seront pourvus d'un C.D.I.

- 1978 : encore 2/3 d'établissements secondaires sans C.D.I. et sans documentaliste.

LOCAUX

- Le C.D.I. doit être situé au cœur de l'établissement avec des locaux pouvant accueillir 10 à 15 % de l'effectif d'élèves.

Il doit comprendre :

- UNE VASTE SALLE A ESPACE " AMENAGE " OU " MODULE " (200 à 300 m²) ;
- DES SALLES POUR LE TRAVAIL EN PETIT GROUPE ;
- DES SALLES POUR LA CONSULTATION ET LA PRODUCTION DE DOCUMENTS AUDIO-VISUELS (AUDIOVIDEOTHEQUE !)
- Inadaptation et exigüité des locaux sont encore la règle. Ainsi l'on rencontre :
 - DES C.D.I. OCCUPES TEMPORAIREMENT PAR DES COURS OU DES PERMANENCES FAUTE DE PLACE AILLEURS ;
 - UNE ABSENCE QUASI-TOTALE DE DECORATION ORIGINALE ET D'ENVIRONNEMENT AGREABLE ;
 - UNE ABSENCE DE PREPARATION PARTICULIERE DES LOCAUX AUX ACTIVITES SPECIFIQUES D'UN C.D.I. (PROBLEMES D'ACOUSTIQUE, D'AFFICHAGE, DE TRAVAIL EN GROUPES, IMPOSSIBILITE D'EXPLOITER CORRECTEMENT LES MOYENS AUDIO-VISUELS . . .) ;
 - PARFOIS UN C.D.I. EN PLUSIEURS SALLES AUX QUATRE COINS DE L'ETABLISSEMENT AVEC BIEN ENTENDU UN SEUL DOCUMENTALISTE (SANS VÉLO !) POUR ASSURER CE SERVICE DISPERSE ;
 - PARFOIS AUSSI UN C.D.I. CONCU SELON LES NORMES (VASTE ESPACE MOQUETE, DECORE, " MODULE " . . . OUI, OUI, CELA EXISTE MAIS SANS POSTE DE DOCUMENTALISTE . . .)

P E R S O N N E L

- 1977 : parution au B.O. de la première circulaire définissant tous ses aspects (au total) les fonctions essentiellement pédagogiques des Documentalistes-Bibliothécaires.

DEPUIS 1968, PROMESSES RETTEREES D'UN STATUT GARANTISSANT CES FONCTIONS SPECIFIQUES.

- 1978 : Toujours rien côté statut Toujours rien côté norme en personnel Toujours rien côté aide-technique
- ... MAIS PAR CONTRE, D'ANNEE EN ANNEE, UNE SURCHARGE CROISSANTE DE TACHES DISPERSEES RENDANT IMPOSSIBLE OU INEFFICACE TOUT TRAVAIL PEDAGOGIQUE SERIEUX EN DIRECTION DES ELEVES !

O B J E C T I F S

- " Il s'agit bien de faciliter chez les élèves non seulement l'acquisition du savoir, mais l'apprentissage d'attitudes et de méthodes de travail individuel et en groupe, de développer l'esprit d'initiative, le goût de la recherche, le sens des responsabilités " .

AU C.D.I., L'ELEVE S'INITIE AUX TECHNIQUES DOCUMENTAIRES ET AUDIO-VISUELLES ET EST INCITE A CREER SES PROPRES DOCUMENTS.

- Absence de formation initiale et continuee des enseignants au maniement des techniques documentaires et à l'utilisation des moyens modernes d'information.
- ON VOIT MAL COMMENT, SANS AIDE ET SANS PROJET PEDAGOGIQUE D'ENSEMBLE, UN DOCUMENTALISTE, TOUT SEUL DANS UN C.D.I. PEUT A LA FOIS ACCUEILLIR, INITIER, INCITER ... LES UTILISATEURS !

Ouverture sur le monde extérieur, le C.D.I. est un Centre de Coordination en liaison constante avec d'autres organismes... A plus ou moins long terme, pourquoi ne pas envisager des liaisons par téléc avec les C.R.D.P. ? etc... etc... De nombreux C.D.I. encore dépourvus de téléphone et encombrés de matériel audio-visuel ou de reprographie désuet ou inutilisable etc... etc...

QUELQUES REPERES...

1958 : Le premier Centre Local de Documentation Pédagogique est mis en place au Lycée Janson de Sailly et s'adresse exclusivement aux professeurs.

1966 : Les résultats de l'expérience sont favorables. On dote peu à peu les Lycées de S.D.I. (Service de Documentation et d'Information) qui s'ouvrent aux élèves.

1968 : Le personnel responsable des S.D.I. doit être titulaire de la licence d'enseignement. Ils font partie, dans l'attente d'un statut spécifique, du corps des Adjoints d'Enseignement.

1970 / 71 1er ESPOIR, 1 AN DE NEGOCIATION, 1er PROJET DE STATUT, 1er ECHEC !

1974 : Les S.D.I. deviennent des C.D.I. Un plan d'équipement pour les établissements et de créations de postes pour le personnel est prévu. Chaque collège et à fortiori chaque lycée sera pourvu d'un C.D.I. doté du personnel en documentation et en aide-technique, des locaux et des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Les C.D.I. seront véritablement au cœur de la vie et de la rénovation pédagogique annoncée dans les établissements scolaires !!!

1974 / 76 2ème ESPOIR, 2 ANS DE NEGOCIATIONS, 2ème PROJET DE STATUT, 2ème ECHEC !

1977 : Première circulaire officielle définissant les fonctions essentiellement pédagogique des documentalistes-bibliothécaires.

1978 : A part cette circulaire, rien n'a évolué, ni le statut des personnels, ni le nombre des postes budgétaires qui reste relativement stable depuis quelques années : environ 2 300 postes pour 6 850 établissements.

LES D.B. EN ONT ASSEZ DES PROMESSES NON-TENUES !
Ils publient leur manifeste

LA GENEVE NOUS PROPOSONS

I. L'ACCUEIL

LE C. D. I. est le lieu d'un choix d'activité responsable

II. LA RECHERCHE

LE C. D. I. est un lieu d'initiation à une nouvelle manière d'être face au savoir

III. L'AUTONOMIE

LE C. D. I. est un lieu d'apprentissage du travail autonome

IV. LES LECTURES

LE C. D. I. est le lieu d'un développement de lectures actives et critiques favorisant en chacun l'épanouissement d'une culture globale et personnelle